

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUILLET 2012 - 20 H 00

L'an deux mil douze, le vendredi 20 juillet à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, M. PATRON, Mme CHEVET, M. PIERSON, M. DEMAISON, M. BENECH, Mme WOLF, M. JIBRIL, Mme OCANA, Mme GONCALVES, Mme VAUDO, Mme AUGÉ, M. PERCHERON, M. CORNEILLE, Mme BAALI-CHERIF, M. MAREUIL, Mme ANDRE, Mme GERARD
Excusé(s) représenté(s)	Mme HOTIN, conseiller municipal par M. JEUNEMAITRE Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseiller municipal par Mme CHEVET Mme GOURC, conseiller municipal, par Mme GONCALVES M. LEBEL, conseiller municipal par M. BRAY M. CHARON, conseiller municipal par M. PIERSON Mme CANAPI, conseiller municipal par M. BENECH Mme SORAT-BROU, conseiller municipal par Mme GERARD M. OUNOUGH, conseiller municipal, par Mme ANDRE
Excusé(s) non représenté(s)	Mme BAIOCCHI, Mme PRADOUX M. BOURENANE, M. GUILLABERT
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. BRAY

. Nombre de Conseillers en exercice :	33
. Nombre de Conseillers présents :	21
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	4
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0
. Date de la convocation : 13.07.2012	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (29 voix "pour"), M. BRAY est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2012

Adopté à l'unanimité (29 voix « pour »)

oooOooo

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PROJET DE P.L.U. ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Maire précise que ce conseil municipal a été fixé à cette date afin de respecter les deux mois réglementaires entre le débat du P.A.D.D. et l'arrêt du projet concernant la révision du P.L.U.

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De voter l'arrêt du projet de la révision générale du plan local d'urbanisme
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

FINANCES

CESSION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION 3, CHEMIN DE FONTAINE RIANTE

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater le déclassement de cet immeuble
- ⇒ De donner son accord pour la cession à Madame Maud GOYER (épouse CAMPION) d'une maison à usage d'habitation sise, 3 Chemin de Fontaine Riante à Provins implantée sur la parcelle cadastrée AE n° 210 d'une superficie de 258 m², au prix de 110.000 €.
- ⇒ De rappeler que les frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur à l'exception de la recherche d'amiante et du diagnostic thermique
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CESSION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION 6, RUE DES COUDOUX

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constater le déclassement de cet immeuble
- ⇒ De donner son accord pour que les services des domaines dressent leur estimation
- ⇒ De rappeler que les frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur à l'exception de la recherche d'amiante et du diagnostic thermique
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h 40

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr rubrique "le conseil municipal" sous rubrique "compte rendu des conseils municipaux".

le Maire,



Christian JACOB